

RAPPORT ANNUEL 2024

Application du règlement
de gestion contractuelle

Régie incendie des Monts

Règlement 012 - Gestion contractuelle



TABLE DES MATIÈRES

Préambule _____	3
Objet _____	3
Le règlement sur la gestion contractuelle _____	3
Octroi de contrat _____	3
Les modes de sollicitation _____	4
Plaintes _____	4
Sanctions _____	4

RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Application du règlement de gestion contractuelle

Préambule

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la loi sur les cités et villes, la Régie incendie des Monts doit présenter annuellement un rapport concernant l'application de gestion contractuelle.

Objet

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Régie en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle.

Le règlement sur la gestion contractuelle

En vertu de l'article 278 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, les politiques de gestion contractuelle des organismes municipaux sont réputées des Règlements sur la gestion contractuelle, et ce depuis le 1er janvier 2018.

La Régie incendie des Monts a adopté son règlement de gestion contractuelle #06 le 1^{er} mars 2018. Ce dernier a été abrogé le 15 mai 2024 et remplacé par le règlement #012.

Octroi de contrat

La Régie tient à jour sur Internet la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$. Cette liste est publiée, conformément à la loi, sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

Également, tel que requis par la Loi, la Régie présente la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

Voir en Annexe 1 le sommaire des contrats de plus 2 000\$ totalisant un montant de 25 000\$ par fournisseur octroyés par la Régie incendie des Monts en 2024.

RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Application du règlement de gestion contractuelle

Les modes de sollicitation

La Régie peut conclure des contrats selon ces trois principaux modes de sollicitations : le contrat conclu de gré à gré; le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs; ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public. Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Régie tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

Plaintes

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Sanctions

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance du 13 mars 2025.



Annexe 1
Régie incendie des Monts
Contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur
Du 2024-01-01 au 2024-12-31

Fournisseurs	Description	Montant
Alliance Ford inc.	Location - Ford Explorer 2023	61 318.32\$
	Ford Escape St-Line TI 2024	47 597.64\$
	Ford Ranger 2019 usagé	32 767.88\$
		141 683.84\$
ARÉO-FEU	Cameras thermiques	5 040.52\$
	Gants de combats	2 621.43\$
	Tests APRIA incluant réparations	6 445.50\$
	Habits de combats 2024 (20)	65 650.73\$
	79 758.18\$	
Dec Enviro Inc.	Étude géotechnique caserne SADM	22 937.51\$
	Travaux terrains	4 713.98\$
		27 651.49\$
DWB Consultants	Services professionnels ingénierie mécanique, électrique, télécom, protect	226 414.52\$
		226 414.52\$
Équipe Laurence	Services professionnels ingénierie de génie civile et structure	166 573.48\$
		166 573.48\$
Foss National Leasing	Essence Janvier 2024	2 095.24\$
	Essence Février 2024	4 020.93\$
	Essence Mars 2024	4 643.70\$
	Essence Avril 2024	4 057.79\$
	Essence Mai 2024	5 747.95\$
	Essence Juin 2024	4 867.04\$
	Essence Juillet 2024	4 377.29\$
	Essence Août 2024	6 093.65\$
	Essence Septembre 2024	5 079.53\$
	Essence Octobre 2024	3 339.17\$
	Essence Novembre 2024	3 636.90\$
	Essence Décembre 2024	5 286.64\$
		53 245.83\$
Gestion Lemny Inc.	Service de gestion de projet ; pré-construction de juin à décembre 2024	96 579.00\$
		96 579.00\$
Les Avocats Le Corre & Associés, s.e.n.c.r.l.	Honoraires professionnels	8 048.86\$
	Honoraires professionnels	12 775.09\$
	Honoraires professionnels	8 235.78\$
	Honoraires professionnels	5 732.65\$
		34 792.38\$
Les Équipements Cloutier	Vérification mécanique camion #225	2 350.69\$
	Réparations camion #624	3 241.86\$
	Réparations camion #224	5 053.46\$
	Réparations camion #224	7 926.50\$
	Investigations pour réparations du camion #223	2 079.45\$
	Réparations camion #223	4 037.28\$
	Réparations camion #224	8 302.74\$
		32 991.98\$
Union des Municipalités du Québec	Honoraires professionnels	5 456.17\$
	Honoraires professionnels	16 239.53\$
	Honoraires professionnels	11 108.72\$
	Honoraires professionnels	22 131.51\$
	Honoraires professionnels	7 185.17\$
	Honoraires professionnels	7 389.75\$
	Honoraires professionnels	6 389.74\$
	Honoraires professionnels	7 369.38\$
Cotisation annuelle UMQ 2025 + carrefour capital humain	2 647.87\$	
		85 917.84\$
Total des contrats de plus de 2 000\$ totalisant plus de 25 000\$ par fournisseur pour l'année 2024		945 608.54\$